

9 SEP 1955

au marche du 21 Mars.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de passer cette décision et de l'autoriser à passer un avenant enregisstrant les subventions des entreprises.

De plus il demande que les sols soient une couche de vernis spécial qui rend l'entretien plus facile, le sol moins glissant, et dont la durée varie entre 3 et 5 ans.

Le prix de ce vernis est de 130fr le m<sup>2</sup> ce qui entrainera une impression de marche qui se trouve portée à 1 904 280 francs.

Le Conseil

après avoir délibéré, estime que les propositions de M. le Maire sauvegardent la

intérêt de l'école et de la ville et décide de les approuver.

Extraits du Stade de la Philothère contrat d'architecte. Au cas des

approuvé le 10-10

le Conseil a admis le projet de reconstruction et d'aménagement du Stade de la Philothère

Un ouvrage important. La tribune vient d'être réalisée.

Pour venir à l'architecte les honoraires qui lui sont dus, il est nécessaire de rédiger un contrat.

Le Conseil à l'unanimité charge M. le Maire d'établir et de signer avec M. Lepage et Bataut un contrat d'architecte leur confiant les travaux d'aménagement du Stade de la Philothère.

M. Lepage et Bataut

Avenant au contrat Gaudin Juineau. L'industriel Gaudin Juineau

qui a obtenu par contrat en date du 21 Mars 1955 de faire pendant 10 ans le service d'entretien des cordons menagés sur la tribune de Feyens, demande pour les besoins de son exploitation que les sommes

55082

55082

approuvé le 4-10

55083

1

M. le Maire

iso qui les bordures

li avec

mb du

x et

ds et on

ephermal

TPE pour

ls avec

i et sans